

Les Comptes consolidés

Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2008



BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

(en K euros)	Annexes	31/12/08	31/12/07
Caisse, Banques centrales, CCP	1	92.614	70.622
Effets publics et valeurs assimilées	1	3	3
Opérations sur les établissements de crédit	1 et 2	368.890	824.392
Opérations sur les établissements de crédit	5 et 6	3.465.522	3.301.639
Obligations et autres titres à revenu fixe	8	344.112	8.952
Obligations et autres titres à revenu variable	9	8.874	8.782
Participations et autres titres détenus à long terme	12 à 15	205.932	155.270
Parts dans les entreprises liées	12 à 15	760	766
Crédit-bail et location avec option d'achat	16	122.836	109.620
Location simple	16	40.268	31.015
Immobilisations incorporelles	17 à 19	3.553	3.118
Immobilisations corporelles	17 à 19	58.928	57.407
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	20 et 21	30.232	48.566
Comptes de régularisation	20 et 22	89.581	82.783
Total de l'Actif		4 832 610	4 703 075

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

(en K euros)	Annexes	31/12/08	31/12/07
Banques centrales, CCP	23 et 24	1 252.626	1 263 092
Dettes envers les établissements de crédit	25 et 26	2 624.264	2 481 714
Opérations avec le clientèle	27	276.385	281 469
Autres établissements de crédit	28 et 29	22.505	22.505
Autres passifs	28 et 30	122.585	115.427
Comptes de régularisation	31 à 34	34.731	38.437
Provisions pour risques et charges	37 et 38	62.291	65.296
Dettes subordonnées	39	74.766	72 158
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Intérêts minoritaires			11
Capital souscrit non versé	40	361 466	361 989
Capital souscrit		134 930	166 173
Primes d'émission		88 142	88 142
Reserves		116.791	110 191
Ecarts de réévaluation			
Provisions établies sur les participations et les subventions d'investissements			
Report à nouveau (+/-)		5.902	-3.296
Résultat des exercices (+/-)		15.701	20.729
Total du Passif		4 832 610	4 703 075

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en K euros)	Annexes	31/12/08	31/12/07
Intérêts et produits assimilés	45	215.636	189.262
Intérêts et charges assimilés	45	-163.854	-110.257
Produits sur op. de crédit-bail et assimilés	45	9.167	5.794
Charges sur op. de crédit-bail et assimilés	45	-3.110	-2.217
Produits sur op. de loc. simple et assimilés	45	2.436	1.802
Charges sur op. de loc. simple et assimilés	45	-500	-65
Revenus des titres à revenu variable	46	8.956	9.779
Commissions (produits)	47	72.741	72.965
Commissions (charges)	47	-11.752	-12.837
Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	48	58	75
Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placement et ass.	49	423	825
Autres produits d'exploitation bancaire	50	3.357	2.653
Autres charges d'exploitation bancaire	50	-990	-1.181
Produits nets des autres activités	45	455	393
Produit Net Bancaire		151 023	157 191
Charges générales d'exploitation	51	-108.647	-107.635
Dotations aux amort. et au prov. sur immob. incorp. et corp.		-6.748	-6.829
Résultat Brut d'Exploitation		35 628	42.727
Coût du risque	54	-9.630	-19.212
Résultat d'Exploitation		25 998	23 515
Résultat sur actifs immobilisés	55	-363	481
Résultat courant avant impôt		25 635	23 946
Résultat exceptionnel	56	-1.740	6.386
Impôts sur les bénéfices	57 et 58	-5.586	-4.873
Dotations (reprises de FRBG et provisions réglementées)		-2.608	-4.728
Intérêts minoritaires			-2
Résultat net		15 701	20.729

HORS BILAN

(en K euros)	Annexes	31/12/08	31/12/07
Engagements donnés			
Engagements de financement	41	188.392	222.666
Engagements de garantie	42	224.536	194.444
Engagements sur titres		629	1.796
Engagements reçus		41	3.826
Engagements de financement	42	1.336.915	1 196.280
Engagements sur titres		429	1.796

01 PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1. Principes

Les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire du Nord sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement 99-07 du CRC. La présentation du bilan et du compte de résultat publiables est conforme au règlement N° 2005-05 qui définit les modèles type d'états de synthèse. La Banque Populaire du Nord et la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la région Nord sont membres de l'entité consolidante du Groupe Banque Populaire.

1.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises appartenant au périmètre de consolidation sont contrôlées de manière exclusive. Ces entreprises sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

1.3. Présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

1.4. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Populaire du Nord, de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la région Nord, de la SAS Créponord détenant notamment les murs de 11 agences de la Banque Populaire du Nord, de la SCI Faïdherbe détenue à 99 % par la SAS Créponord et détenant des immeubles d'exploitation de la Banque Populaire du Nord et de la SAS Sociétariat Banque Populaire du Nord en relation avec l'opération d'émission des certificats coopératifs d'investissement par la banque dans le cadre de l'opération Natixis.

• Application à la Banque Populaire de la notion d'entité consolidante :

Le règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable prévoit les dispositions suivantes (paragraphe 1001) :
 «Les réseaux d'établissement de crédit dotés d'un organe central, au sens de l'article 20 de la loi n°84-46 du 24 Janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, ont la possibilité de définir en leur sein une ou plusieurs entités consolidantes. Chacune de ces entités consolidantes est constituée d'un ensemble d'établissements de crédit affilié directement ou indirectement à cet organe central ainsi que ce dernier éventuellement. Chacune de ces entités pourra être considérée comme une entreprise consolidante au sens du présent paragraphe.»

En date du 5 Décembre 2005, la Commission Bancaire a accepté la création d'une entité sous-consolidante constituée de la Banque Populaire du Nord et de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la région Nord.

En application de ce règlement, la Banque Populaire du Nord et la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la Région Nord forment l'entité consolidante définie par les textes rappelés ci-dessus. Le périmètre de consolidation est présenté ci-dessous.

LES CHIFFRES PRÉSENTÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT PORTENT SUR DES ANNÉES CIVILES COMPLÈTES

	NATIONALITÉ / %	% CONTRÔLE	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE D'INTÉGRATION ME/PI/IG
1. Entités consolidantes				
Etablissement de crédit				
. BP Nord Société Mère	F	100	100	IG
. CR de Crédit Maritime Nord	F	100	100	IG
2. Entités consolidées				
SAS Créponord	F	100	100	IG
SCI Faïdherbe	F	100	100	IG
SAS Sociétariat BPN	F	100	100	IG

En Juin 2005, la Banque Populaire du Nord a acquis 20 % du capital de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la Région Nord mais en raison de la création d'une entité consolidante multirégionale, le pourcentage de contrôle est de 100 % et aucun intérêt minoritaire n'est par conséquent dérogé.

Conformément au statut de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de la Région Nord, le prix d'achat des parts sociales est égal à leur valeur nominale. Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Il convient également de mentionner que compte tenu du caractère non significatif, les sociétés de cautionnement mutuel de la Banque Populaire du Nord ne sont pas consolidées,

1.5. Liquidité et solvabilité

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle lui accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce système de garantie repose sur l'imérialité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires met en oeuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale des Banques Populaires repondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires. En tant que la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques Populaires sont, tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Ainsi le 2 avril 2007 la Banque Fédérale a signé, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, une convention de double affiliation avec Natixis, à la suite de l'agrément donné le 30 mars 2007 par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale des Banques Populaires. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés.

Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossesment.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France. □

02 PRINCIPAUX RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

2.1. Opérations Réciproques

Les opérations réciproques entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement font l'objet d'une élimination, dès lors qu'elles revêtent une importance significative.

2.2. Impôts différés

Les impôts différés sont issus de différences temporaires entre les valeurs comptables d'actifs ou de passifs et leurs valeurs fiscales. Le flux de trésorerie ont été enregistrés en compte de résultat. Le taux d'imposition intègre la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3 % de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763 000 Euros.

Le taux d'imposition différé appliqué au titre de l'exercice 2008 s'élève ainsi à 34,43 %.

Les principaux éléments caractéristiques de la fiscalité différée sont les provisions déductibles à caractère de réserve et les provisions déductibles ultérieurement. □

03 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

3.1. Changements de méthodes comptables

Intervenues sur l'exercice

Néant

3.2. Conversion des opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements 90-01 et 95-04).

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché (art 10).

Les entités du Groupe ne supportent pas de risque de change significatif.

Les contrats de change à terme sec ou couvert par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. □

3.3. Engagements donnés : subventions rapportables

Les subventions rapportables correspondent aux subventions de développement accordées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, destinées à prendre en charge les coûts liés à la création des nouvelles agences, soit 12 958,2 k€ cumulées au 31.12.2008. Le rapport éventuel sera déterminé sur la base d'analyses des indices de rentabilité et de structure financière ou tout autre type de ratio, si la situation de la banque le justifie. □

04 BILAN ACTIF

4.1. Opérations avec les établissements de crédits et la clientèle

- Crédit aux établissements de crédit et à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

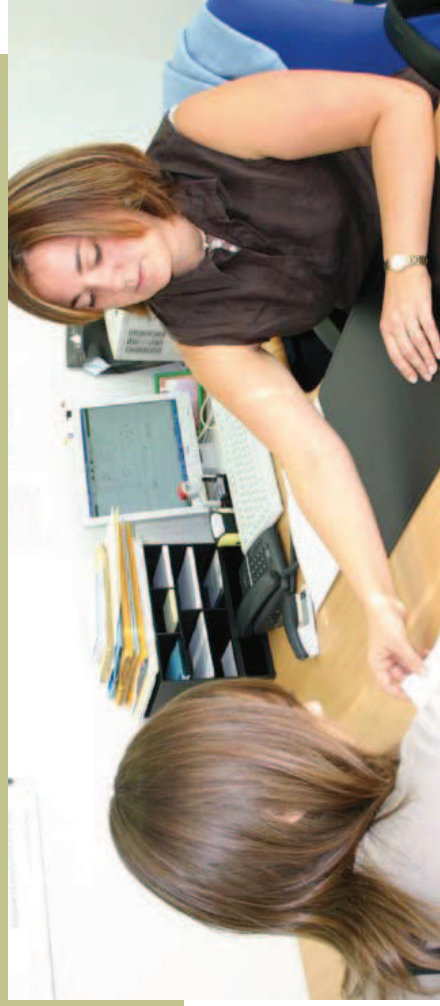
Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

- Créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 modifié du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois. Depuis le 1^{er} janvier 2007, cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06.

L'impact de changement de méthode enregistré par résultat correspond au provisionnement intégral des intérêts non échu nouvellement déclassés au titre des découverts non autorisés et corrélativement, par application du principe de contagion (art. 16 du règlement 2002-03) et des éventuelles modifications du calcul des décotes sur les créances restructurées (art. 6 du règlement 2002-03).



Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciée à due concurrence et inscrits en produit netbancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit de créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour le risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ». Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne « Coût du risque » au compte de résultat pour la partie du capital et en « Intérêts et produits assimilés » pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés et le prêt est déprécié en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

► Créances restructurées

Les créances restructurées donnent lieu à calcul d'une décote représentant l'écart entre le capital restant dû initial et les flux attendus actualisés sur la base du taux contractuel d'origine de la créance. La décote peut également être calculée par référence à un prix de marché dans la mesure où il est observable pour des créances de même nature et de mêmes caractéristiques mais cette possibilité n'est pas utilisée.

Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée

en déduction de l'actif et en « Coût du risque » au résultat. Dans le cas où la créance restructurée reste inscrite en douteux, la décote peut ne pas être individualisée lorsqu'un calcul de dépréciation global est effectué englobant la décote. La surcote éventuelle n'est pas enregistrée. Compte tenu du caractère non significatif de ces encours dans le total des créances clientèles, aucune décote n'a été comptabilisée sur l'exercice 2008.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Dans le cas où la décote était incluse dans la dépréciation globale, elle doit être extraite pour continuer à être étalée en « Intérêts et produits assimilés » tandis que la dépréciation est intégralement reprise en « Coût du risque ». Les restructurations reclassées parmi les créances saines sont spécifiquement identifiées.

Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

► Créances liées à des opérations de L.B.O.

(Leverage Buy Out)

Une opération de LBO est une opération de crédit structurée, avec un effet de levier, c'est-à-dire un endettement bancaire, mise en place au profit du repreneur d'une société cible, avec ou sans participation du management de la cible, donnant lieu à la mise en place d'une société holding de reprise dont le capital est en tout ou partie détenue par une ou plusieurs sociétés financières, élément discriminant pour qualifier l'opération d'opération à effet de levier (LBO).

Au 31.12.2008, la Banque Populaire du Nord finance 15 dossiers pour un nominal de 25 712 M€ et un encours au 31.12.2008 de 13 326 M€ dont la répartition sectorielle est la suivante :

Construction	12,48%
Services	13,43%
Agro-alimentaire	10,50%
Industries manufacturières	63,59%

• Opérations de crédit-bail baillier

L'encours financier correspondant à la valeur corrigée des loyers à recevoir est substitué aux immobilisations correspondantes.

L'intégration des « comptes financiers » sur ce poste est de + 15 459,7 M€ en diminution de 531 M€ par rapport à 2007.

La réserve latente est inscrite parmi les réserves consolidées pour un montant net d'impositions différées, ces dernières étant calculées suivant la méthode dite globale.

Les créances douteuses sont identifiées, comptabilisées et provisionnées conformément au règlement CRC 2002-03 relatif au risque de crédit.

Les créances clients restées impayées sont dépréciées individuellement en fonction du recouvrement envisagé et de leur ancienneté. Les biens correspondant à des contrats résiliés font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation déterminée sur la base d'une analyse objective de leur valeur probable de cession.

4.2. Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 modifié du Comité de la Régulation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17.

Ces portefeuilles apparaissent dans les postes « effets publics et valeurs assimilés » lorsque l'émetteur est l'Etat, « obligations et autres titres à revenu fixe » et « actions et autres titres à revenu variable » dans les autres cas.

• Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces dépréciations sont évaluées de manière individuelle. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats sont pris en compte pour la détermination des dépréciations.

Lorsque des titres à revenu fixe présentent un risque de contrepartie, une dépréciation est enregistrée en « Coût du risque ».

Les dotations et reprises pour dépréciation (hors de contrepartie) et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat. « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». En cas de cession de titre à revenu fixe, les reprises de dépréciation constituées au titre du risque de contrepartie figurent également dans ce poste.

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 17 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Régulation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Les possibilités de transferts de portefeuille, en particulier du portefeuille de titres de placement vers le portefeuille de titres d'investissement telles que prévues par l'article 19 du règlement CRB 90-01 avant sa mise à jour par le règlement 2008-17 du CRC restent en vigueur et ne sont pas abrogées par ce dernier règlement du CRC. Ces dispositions ont été mises en application par la Banque Populaire du Nord pour les transferts de titres du portefeuille de titres de placement vers le portefeuille de titres d'investissement intervenus sur l'exercice.

L'impact du reclassement est détaillé dans l'annexe 11 – Transfert de portefeuille -



05 BILAN PASSIF

5.1. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Populaire des Banques Populaires.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice.

Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charges à répartir.

Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultats.

5.2. Provisions

Seuls les décaissements suivants donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôts :

- Majoration du bénéfice imposable, à compter du 1^{er} janvier 2005 liée à la mesure fiscale de répartition sur cinq ans de l'apport par composant (art 237, septies I du CGI).
- Le solde de la provision au 31.12.2008 est de 313 k€.

- Provisions pour passifs sociaux :

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- ▶ à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- ▶ minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- ▶ minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques ;
 - des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires) ;
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- ▶ Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,82% et le rendement attendu des actifs de 4,30% ; le taux d'inflation retenu est de 1,8 %.
- ▶ Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,66% et le taux de rendement attendu de 3,51%.
- ▶ Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,62%.

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe OAT sans marge de crédit supplémentaire. La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 prévoit

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par la Banque Populaire du Nord sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades	25 à 30 ans
Couverture / charpente	25 à 30 ans
Fondations / ossatures	30 à 40 ans
Équipements techniques	10 ans
Aménagements intérieurs	7 à 10 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles est réputée nulle.

Les immobilisations d'exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées, les dotations sont alors enregistrées en « dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

Biens	Durée d'utilité
Installations téléphoniques	5 ans Dégressif
Salles des coffres	20 ans
Matériel de sécurité (cas, alarmes)	5 ans Dégressif
Véhicules	5 à 6 ans
Mobilier	10 ans
Matériel carte bancaire	5 ans Dégressif
Photocopieur Fax	5 ans Dégressif

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail en cours et font l'objet de dépréciation si nécessaire par rapport à la valeur de marché. Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet de dépréciation. □



- **Portefeuille d'investissement**

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention et les moyens de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils font l'objet d'un financement spécifique (notamment les accords de refinancement, les emprunts subordonnés et les comptes à terme) et pour certains bénéficient d'une couverture adéquate en matière de risque de taux (essentiellement des contrats d'échange de taux dont le marché est liquide). Le reclassement éventuel en titres de placement s'opère à la valeur comptable à la date du déclassement déterminée selon les règles de la catégorie d'origine. En cas de cession anticipée, les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle selon la méthode actuarielle.

Conformément aux informations demandées à l'article 1^{er} du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004, le montant des moins-values latentes relatives au portefeuille d'investissement s'élève à 1 393 millions d'euros au 31 décembre 2008.

• Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais.

Les titres sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes. La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de dépréciations sont inscrites en poste « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Le portefeuille de titres de participation est essentiellement constitué des titres de l'organe central du Groupe Banque Populaire, la BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires). La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) du portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 36%, le groupe Foncia, détenu à 97% et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI). Depuis le 1^{er} juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de banques régionales à HSBC, la BFBP détient à 100% la Société Marseillaise de Crédit et à 49% Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Peilletier, Banque de Savoie et Crédit Commercial du Sud-Ouest, le reste du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales de rattachement.

Les titres BFBP ne font l'objet d'aucune dépréciation au bilan 2008 du groupe Banque Populaire du Nord, les pertes de l'exercice 2008 de Natixis n'étant pas de nature à rendre la valeur d'utilité de cette participation inférieure à son coût d'acquisition historique.

4.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autout pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la détermination et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 1^{er} janvier 2005.

• Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant, la décomposition en composant est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/06 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année.

Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'intervient qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 a supprimé le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010 : s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est de 13 années.

Le taux moyen de charges patronales de l'établissement est de 55,21%.

- Provisions au titre de l'attribution d'action gratuite de Natixis aux salariés (SAGA)

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisées par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 1,088 millions d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over.

• Provisions épargne-logement :

En application de l'avis 2004-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1^{er} janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

- ▶ **1^{er} étape :** Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre avec retour de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.
- ▶ **2^{ème} étape :** Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollece qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés).
- ▶ **3^{ème} étape :** Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zero-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (1x Swap + spread de liquidité).

Seules les moins-values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensibles à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écolué linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogique, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

06 HORS BILAN INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME FERMES ET CONDITIONNELS

Les risques en cours sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par la Direction Générale.

6.1. Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plénier et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en « intérêts et produits ou charges assimilés ».

Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « intérêts et produits ou charges assimilés ».

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats portés en gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non-remplacement.

6.2. Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

6.3. Instruments de change

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF. □

07 HORS BILAN GARANTIES FINANCIÈRES ASSORTIES D'UN DROIT DE RÉUTILISATION EN L'ABSENCE DE DÉFAILLANCE DU PROPRIÉTAIRE

Au 31 décembre 2008, le Groupe Banque Populaire n'a conclu aucun contrat de garantie financière assortie d'un droit de réutilisation en application de l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005 et de l'avis du CNC 2006-10. □

08 FIDUCIE

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire n'a conclu aucun contrat de fiducie en application de la loi 2007-211 du 19 février 2007 et de l'avis du CNC 2008-03. □

10 COMPTE DE RÉSULTAT

10.1. Intérêts et assimilés, commissions
Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistré-tremment lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistré-tremment au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

10.2. Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en «Revenus des titres à revenu variable».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

10.3. Charges générales d'exploitation «frais de personnel»

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- Le coût financier (effet d'actualisation) ;
- Le rendement brut des actifs de couverture ;
- L'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

10.4. Résultat exceptionnel
Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés. On peut notamment citer une externalisation auprès de la compagnie d'assurance Quatrem du régime complémentaire de retraite d'un ex-directeur général de la Banque Populaire du Nord pour 735 k€ ainsi que les conséquences des contrôles fiscaux des entités BPN et Crédit Maritime pour -363 k€.

10.5. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux de 33,33% mais également au crédit d'impôt sur le prêt à taux zéro. □

09 ENGAGEMENTS DE LA BANQUE POPULAIRE DONNANT LIEU À MISE EN GARANTIE D'ACTIFS

Dans le cadre des dispositions prises par l'Etat pour faciliter le financement de l'économie, la Banque Populaire a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 15,9 millions d'euros, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 24,3 millions d'euros.

Au titre des mobilisations auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH), la Banque Populaire a nanté un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement garantis, soit par une hypothèque de premier rang, soit par une sûreté immobilière conférant une garantie équivalente. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la CRH s'élève à 210,8 millions d'euros.

Au titre de l'émission de covered bonds par BP covered bonds, structure dédiée créée en 2007 destinée à réaliser des opérations de refinancement de crédits immobiliers pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire a nanté un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des sociétés de caution mutuelle. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de BP covered bonds s'élève à 377,8 millions d'euros.

Au titre des mobilisations auprès de la BCE, la Banque Populaire a nanté un portefeuille de créances. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la BCE s'élève à 94,4 millions d'euros. □



Rapport financier

ANNEXE 5 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ACTIF

En milliers d'euros	Annexes	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs		152 497	95 374
Créances commerciales		48 891	55 761
Autres concours à la clientèle	5	3 164 455	3 050 989
Créances rattachées et valeurs non imputées		19 412	23 864
Créances douteuses nettes		80 287	75 652
Dépréciations pour risques pays affilcées			
Autres			
Total		3 465 522	3 301 639

Dont :
- créances restructurées
- décote nette

ANNEXE 6 DÉTAIL DES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

En milliers d'euros	2008	2007
Crédits à l'épargne	1 122	1 420
Crédits de trésorerie et de consommation	193 236	196 066
Crédits à l'équipement	1 109 925	1 140 073
Crédits à l'habitat	1 854 077	1 704 922
Autres crédits à la clientèle	8 095	8 507
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension		
Pfets subordonnés		
Total	3 164 455	3 050 988

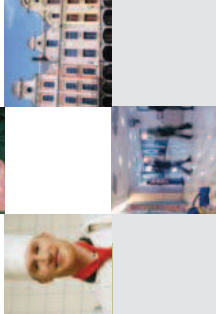
ANNEXE 7 PORTEFEUILLE TITRES

En milliers d'euros	2008				2007				
	Transaction	Placement	Investissement (Annexe 10)	TAP	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Obligations et assimilés									
Valeurs brutes		394 506	9 800	-	344 305	8 919	-	-	8 919
Dépréciations	(24)		(169)		(24)	(324)			(324)
Valeurs nettes (Annexe 8)		334 481	9 631	-	344 112	8 595	-	-	8 595
Actions et assimilés									
Montants bruts		8 929	-	-	8 929	8 826	-	-	8 826
Dépréciations	(55)		-	-	(55)	(44)	-	-	(44)
Valeurs nettes (Annexe 9)		8 874	-	-	8 874	8 782	-	-	8 782
Total		343 355	9 631		352 986	17 377			17 377

ANNEXE 8 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

En milliers d'euros	2008				2007			
	Transaction	Placement	Investissement (Annexe 10)	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Valeurs brutes								
Titres cotés			645	645		8 645		8 645
- émis par des organismes publics								
- autres émetteurs								
Titres non cotés								
- émis par des organismes publics		203	9 800	10 003		203		203
- autres émetteurs		330 000		330 000				
Titres empruntés								
Créances douteuses			3 657	3 657		71		71
Créances rattachées			3 34 505	9 800	344 305	8 919		8 919
Total valeurs brutes			645	645		645		645
dont titres subordonnés								
Dépréciations								
Dépréciations sur créances douteuses		(24)	(169)	(193)		(324)		(324)
Dépréciations sur créances rattachées								
Total Dépréciations		(24)	(169)	(193)		(324)		(324)
Total net		334 481	9 631	344 112		8 595		8 595

Montants valeurs brutes (BFC 2004-16)



ANNEXE 2 VENTILATION PAR DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros	non ventilés					provisions	Total à terme
	< 3 mois	3 mois -< 1 an	1 an -< 5 ans	> 5 ans	non ventilés		
ACTIF							
Créances sur établissements de crédit	365 686	2 668	290	246			368 890
Créances sur la clientèle	445 681	295 643	1 257 098	1 564 975	97 875		3 465 522
Obligations et autres titres à revenu fixe	120 000	210 000	645	9 800	3 860	193	344 112
Total	931 367	508 311	1 258 033	1 575 021	3 860	98 068	4 178 524
PASSIF							
Dettes sur établissements de crédit	177 248	97 649	407 264	571 465			1 283 626
Dettes sur la clientèle	2 262 990	124 833	173 816	62 625			2 624 264
Dettes représentées par un titre	166 976	46 590	41 829	21 050			276 585
Emprunts subordonnés	488	10 744	35 049	16 000			62 281
Total	2 607 642	2 79 816	657 958	671 140			4 216 556

Dont :
- créances restructurées
- décote nette

ANNEXE 3 DÉTAIL DES EFFETS PUBLICS

En milliers d'euros	2008				2007			
	Transaction	Placement	Investissement (Annexe 10)	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Montants bruts								
Dépréciations								
Créances rattachées		3	3	3				
Total		3	3	3				

ANNEXE 4 CRÉANCES SAINES INTERBANCAIRES

En milliers d'euros	2008			2007		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes et prêts	99 807	266 199	366 006	563 022	239 905	821 907
Prêts financiers	202	402	2 804	2242	243	2 485
Valeurs reçues en pension livrée						
Titres reçus en pension livrée						
Pfets subordonnés à durée déterminée						
Pfets subordonnés à durée indéterminée						
Total	1 02 209	266 601	368 890	565 244	239 146	824 392

ANNEXE 9 ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	2008			2007			Total
	Transaction	Placement	TAP	Transaction	Placement	TAP	
 Valeurs brutes							
Titres cotés							
- OPCVM de capitalisation		8 097	-		7 994	-	7 994
- autres OPCVM		154	-		154	-	154
- autres titres		69	-		69	-	69
 Titres non cotés							
- OPCVM de capitalisation		-	-		-	-	-
- autres OPCVM		609	-		609	-	609
- autres titres		-	-		-	-	-
Créances rattachées		-	-		-	-	-
Total valeurs brutes		8 929			8 826		8 826
 Dépréciations							
sur titres cotés		(80)	-		(81)	-	(81)
sur titres non cotés		(5)	-		(5)	-	(5)
sur actions propres		-	-		-	-	-
Total dépréciations		(85)			(86)		(86)
Total		8 874			8 782		8 782

RÉSULTATS LATENTS

Moins-values latentes (44)
 dont - estimations au cours de bourse -
 - autres méthodes -
 Plus-values latentes 2 711
 dont : - remboursements au cours de bourse -
 - autres méthodes -

ANNEXE 10 ÉVOLUTION DES TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	2007	Achats	Cessions	Remboursements	Conversion	Dièces / surcoût	Transferts	Reclassement global(1)	Variation de périmètre	Autres variations	2008
Effets publics											
Valeur brute											
Résultat des cessions réalisées											
Obligations et autres TRF											
Valeur brute							9 800				9 800
Résultat des cessions réalisées											

(1) Le titre reclassé a été acquis sur 2008

ANNEXE 11 TRANSFERTS DE PORTEFEUILLE

Type de reclassement	Montant reclassé	Moins-value latente qui aurait été provisionnée sans reclassement
Titres de placement à Titres d'investissement	9 800	1 393

ANNEXE 12 PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DETENUS À LONG TERME

En milliers d'euros	Annexes	2008	2007
Immobilisations financières brutes	13	207 302	157 231
Dépréciations	13	(605)	(695)
Immobilisations financières nettes	13	206 697	156 536
Parts dans les entreprises liées			
Parts de conversion			
Créances rattachées et autres			
Total		206 697	156 536

ANNEXE 13 ÉVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS

En milliers d'euros	2007	Augmentations	Diminutions	Conversion	Autres variations	2008
 Valeurs brutes						
Participations et autres titres détenus à long terme	155 246	50 601	(530)			205 317
Parts dans les entreprises liées	1 050					1 050
Parts de sociétés de valeurs immobilières	935					935
Sous-total	157 231	50 601	(530)			207 302
 Dépréciations						
Participations et autres titres à long terme	(411)					(411)
Parts dans les entreprises liées	(284)	(7)				(291)
Parts de sociétés de valeurs immobilières						
Sous-total	(695)	(7)	96			(605)
Immobilisations financières nettes	156 536	50 594	(434)			206 697

ANNEXE 14 ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	Sociétés cotées		Sociétés non cotées		Total	Valeur estimative des titres	
2008	Valeur brute	Dépréciations	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Moins-values de bourse	Autres méthodes
Participations et autres titres détenus à long terme							
Sur établissements de crédit	188 356		188 356		188 356	368 782	
Sur autres sociétés à caractère financier	4 514		4 514		4 514	5 209	
Sur autres sociétés	13 697	(605)	13 697	(605)	12 924	13 772	760
Autres titres détenus à long terme (SCI)	935		935		935	935	935
Total des participations Valeurs nettes	207 302	(605)	207 302	(605)	206 697		
Rappel 2007							
Participations et autres titres détenus à long terme			143 983		143 983	304 077	
Sur établissements de crédit			3 636	(51)	3 585	4 279	
Sur autres sociétés à caractère financier			8 627	(644)	7 983	8 605	767
Autres titres détenus à long terme (SCI)			935		935	935	935
Total des participations Valeurs nettes			157 231	(695)	156 536		

ANNEXE 15 FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	valeurs brutes 31.12.2007		Acquisitions		Cessions		valeurs brutes 31.12.2008		Provision		Dividendes encaissés	
Filiales détenues à + de 50%	1 050		153 264	50 427	490	202 211	1 050	270	200	8 847	92	92
Geminoid												
Participations supérieures à 0,8 M Euros	2 395		143 003	44 374	187 377	2 395	8 554					
J.B.P.	927					927						
SERGIC	510					510						
LBP Investissement	5 413					5 413						
BP Développement	946					946						
Caixa Central de Credit Marítimo												
Participations inférieures à 0,8 M d'Euros	2 916		175	4 644	50	3 041	315	605	8 940	1	1	1
Total	157 230		50 427	530	207 302	605	8 940					

ANNEXE 16 OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION SIMPLE

En millions d'euros	2008			2007			Total
	Immobilier	Mobilier	Location simple	Immobilier	Mobilier	Location simple	
Encours clients	125,303	164,979	39,626	112,531	122,531	30,545	143,026
Biens temporairement non loués	1,742	1,742		1,722	1,722		1,722
Dépréciations	(161)	(29)	(29)	(166)	(173)	(63)	(200)
Encours douteux nets	(4 050)	471	(3 382)	(4 079)	473	(42)	(2 606)
Créances rattachées		146			69		111
Total	122 836	166 310	40 268	109 620	109 620	31 015	140 635

ANNEXE 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	2008			2007			Valeurs nettes
	Amorces	Valeurs brutes	Amortissements	Amorces	Valeurs brutes	Dépréciations	
Immobilisations d'exploitation	18	6 102	(2 549)	3 553	5 225	(2 107)	3 118
Immobilisations incorporelles	18	117 882	(59 463)	58 242	111 695	(54 795)	56 721
Total	36	123 984	(62 010)	61 795	116 920	(56 902)	59 839
Immobilisations hors exploitation	18	686		686	686		686
Immobilisations données en location simple non financière							
Total	34	124 670	(62 010)	62 481	117 606	(56 902)	60 525

ANNEXE 18 ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION

En millions d'euros	Années	2007			2008		
		Augmentations	Diminutions	Autres	Augmentations	Diminutions	Autres
Valeurs brutes							
Immobilisations incorporelles d'exploitation							
Droits au bail et fonc. commerciaux		4 074	776			5 220	
Logiciels		743	101			844	
Autres							
Sous-total		5 225	877			6 102	
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Terrains		2 005	68	(21)		2 052	
Logiciels		86 553	1 200	(35)	4 146	92 144	
Part de SCI		47				47	
Autres		23 088	7 000	(80)	(6 392)	23 616	
Sous-total		111 695	8 268	(136)	(1 945)	117 882	
Immobilisations hors exploitation		686				686	
Amortissements et dépréciations							
Immobilisations incorporelles d'exploitation							
Droits au bail et fonc. commerciaux		(1 450)	(278)			(1 728)	
Logiciels		(656)	(163)			(821)	
Autres							
Sous-total		(2 107)	(443)			(2 549)	
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Terrains		58 463	(4 426)	10	245	42 684	
Autres		(16 256)	(1 800)		1 385	(16 671)	
Sous-total		(54 974)	(6 206)	10	1 630	(59 640)	
Immobilisations hors exploitation							

ANNEXE 19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION - VENTILATION DES CONSTRUCTIONS

En millions d'euros	2008		2007	
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes
Constructions				
Populaire non destinées à l'habitat	1 653	(678)	975	1 656
Façades / couverture / étanchéité	56 174	(21 105)	35 349	53 790
Fondations / ossatures				34 292
Couvertures				
Réajustement	17 701	(10 643)	7 058	16 534
Équipements techniques	16 536	(10 259)	6 078	14 573
Aménagements intérieurs	92 164	(42 654)	49 480	86 553
Total des constructions	177 005	(74 330)	102 675	197 829
Amortissements et dépréciations				
Amortissements et dépréciations				
Total	177 005	(74 330)	102 675	197 829

ANNEXE 20 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En millions d'euros	2008	2007
Autres actifs et emplois divers	22	30 732
Comptes de régularisation	23	89 581
Total	45	120 313

ANNEXE 21 AUTRES ACTIFS ET EMPLOIS DIVERS

En millions d'euros	2008	2007
Instrument conditionnels échelés	2 017	3 439
Règlement d'opérations sur titres		59
Impôts différés actifs	5 787	6 655
Promotion immobilière		
Autres stocks et emplois divers	1	1 429
Débiteurs divers	22 917	36 339
Créances douteuses nettes	10	10
Cotisations rattachées		408
Total	30 732	48 536

ANNEXE 22 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

En millions d'euros	2008	2007
Comptes de rattachement	55 417	40 609
Comptes d'ajustement		582
Comptes de fait		
Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués		
Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués	8 003	7 832
Charges constatées d'avance		
Produits à recevoir	14 886	17 176
Primes d'émission restants à établir		
Autres charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	11 275	16 584
Total	89 581	82 783

ANNEXE 23 RESSOURCES INTERBANCAIRE ET ASSIMILÉES

En millions d'euros	2008	2007
Banques centrales, CCP	1 229 514	1 243 745
Comptes et emprunts	46 039	520 986
- à vue	25	1 183 425
- à terme	25	722 759
Autres sommes dues	10 135	8 635
Dettes rattachées	13 977	10 712
Total	1 253 626	1 263 992

ANNEXE 24 DÉTAIL DES RESSOURCES INTERBANCAIRES

En millions d'euros	2008		2007	
	A vue	A terme	Total	A terme
Comptes ordinaires créditeurs	42 707	///	42 707	///
Comptes et emprunts	3 332	903 475	906 807	4 320
Valeurs données en pension livrée		280 000	280 000	100 000
Titres donnés en pension livrée				
Total	46 039	1 183 475	1 229 514	722 759

ANNEXE 25 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF

En milliers d'euros	Annexes	2008	2007
Comptes et emprunts			
- à vue	27	1 716 586	1 632 376
- à terme	27	869 726	811 883
Dépôts de garantie			
Autres sommes dues		5 421	2 224
Dettes rattachées		33 161	38 231
Total		2 624 294	2 481 714

ANNEXE 31 SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	Annexe	2007	Augmentations	Diminutions	Autres	2008
Dépréciations						
Dépréciations pour créances douteuses		107 884	33 066	(38 205)	(356)	102 409
Dépréciations pour risques de marché		1 480	225	(477)	(10)	1 218
Dépréciations pour risques pays						
Total des dépréciations		109 364	33 291	(38 682)	(346)	103 627
Provisions						
Provisions pour risques de contrepartie	32	6 219	2 660	(2 031)	(1)	6 847
Provisions pour risques de dépréciation	32	1 878	371	(1 856)		793
Provisions pour charges d'exploitation	32	9 133	14	(1 963)	(1)	7 161
Provisions pour engagements sociaux	32	21 207	78	(1 438)		19 847
Provisions exceptionnelles	32		83			83
Total des provisions		38 437	3 206	(6 910)	(2)	34 731

ANNEXE 26 DÉTAIL DES COMPTES DE LA CLIENTÈLE - PASSIF

En milliers d'euros	2008		2007		Total
	A vue	A terme	A vue	A terme	
Comptes d'épargne à régime spécial	683 259		397 954		992 261
Comptes et emprunts	1 032 297		1 037 069		1 450 998
Emprunts auprès de la clientèle financière		494 435		413 229	
Emprunts auprès de la clientèle financière		15 854			
Valeurs dominiées en pension livrée					
Titres dominiés en pension livrée					
Total	1 716 556	689 126	1 632 376	811 883	2 444 259

ANNEXE 27 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne	951	2 304
Titres de marché interbancaire		
Titres de créances négociables	272 314	275 893
dont : - soucrites par des établissements de crédit	27 850	28 421
dont : - soucrites par la clientèle financière	140 000	110 000
dont : - soucrites par la clientèle	94 464	137 472
Obligations émises		
Autres dettes représentées par un titre	3 120	3 272
Dettes rattachées		
Total	276 335	281 469

ANNEXE 29 AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros	2008	2007
Instrument conditionnellement vendu	402	724
Règlement d'opérations sur titres		
Impôts différés passifs	354	706
Dettes de titres		
Virement restant à effectuer sur titres non libérés	2 589	473
Créditeurs divers	18 655	21 041
Subvention d'investissement	489	475
Fonds publics affectés		
Dettes rattachées	17	18
Total	22 506	23 438

ANNEXE 30 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

En milliers d'euros	2008	2007
Comptes d'encaissement	44 090	50 827
Comptes d'ajustement	157	64
Comptes d'écart		
Gains potentiels sur contrats de couverture non dénoués		
Gains potentiels sur contrats de couverture dénoués	24 077	24 441
Produits constatés d'avance	29 113	30 250
Charges à payer	5 148	9 839
Autres comptes de régularisation		
Total	122 585	115 421

ANNEXE 28 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros	2008	2007
Autres passifs	30	22 306
Comptes de régularisation	31	115 421
Total	145 091	118 859

ANNEXE 32 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	2007	Augmentations	Diminutions	Conversion	Variation de périmètre	Autres	2008
Provisions pour risque de contrepartie							
Provisions sur engagements hors bilan	3 668		(1 681)				3 264
Provisions pour risques pays							
Provisions sectorielles	2 550	1 383	(3 500)				3 584
Provisions pour litiges identifiables	1						(1)
Autres provisions identifiables							
Sous-total	6 219	2 660	(2 031)				6 847
Provisions pour engagements sociaux							
CAR	13 795		(172)				13 623
Indemnités de fin de carrière	3 056		(720)				2 319
Médailles de travail	2 990	78	(81)				2 987
FCR	426		(383)				46
Mutuelles	1 340		(68)				1 272
Autres							
Sous-total	21 207	78	(1 438)				19 847
Provisions pour risque de dépréciation							
Portefeuille titres et instruments financiers à terme							
Immobilisations financières							
Promotion immobilière	1 878	371	(1 459)				793
Autres actifs							
Sous-total	1 878	371	(1 456)				793
Provisions pour charges futures d'exploitation							
Provisions pour impôts et taxes	4 397		(529)				3 867
Autres provisions d'exploitation	4 736	14	(1 456)				3 294
Provisions pour écart réglementaire							
Provisions exceptionnelles							
Provisions pour restructurations informatiques							
Provisions pour restructurations exceptionnelles							
Autres provisions exceptionnelles							
Total	38 437	3 206	(6 910)			(2)	34 731

ANNEXE 33 ENGAGEMENTS SOCIAUX-CUMUL DE TOUTS ENGAGEMENTS

En milliers d'euros	Engagement brut	Actifs en couvertures	Engagement net
Engagements au 31/12/2008			
Éléments comptabilisés (provision comptable)	29 879	(10 032)	19 847
Écart actuariel non engagé	3 169	(108)	3 061
Changements de régime restant à étaler	(692)		(692)
Changements de régime au 31/12/08 SS 2007	668		668
Changements de régime restant à étaler SS 2008	359		359
Engagement total	33 883	(10 140)	23 743

ANNEXE 34 SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS

En millions d'euros	Compléments de retraite		Indemnités de fin de carrière		Médailles du travail		Autres		Total
	Provisions comptabilisées	Ecarts actualisés non enregistrés (1)	13 756	3 023	2 508	1 317	20 006		
Ecarts au 01/01/2008	-1 733	783	-1 733	287			463		
Changements de régime restant à établir au 01/01/2008	343	343	343				343		
Changements de régime restant à établir au 01/01/2008	1 983	2 508	2 508	1 604			20 236		
Droits liquidés sur la période	-478	233		-8			-1 465		
Impact identification actu. de l'engag. de départ	319	129		8			8		
Droits acquis sur la période	852	303	1 033	5			1 263		
Coût financier	-233	-177		-14			-424		
Rendement brut attendu des actifs								-414	
Variation de la période au fonds								49	
Frais sur versements								49	
Intégration exterie rentes 10992-1								49	
Modification de régime comptabilisée sur la période								49	
Ecarts actualisés enregistrés sur la période	-679	79		-600			-600		
Autres éléments	61	40		61			61		
Modification de régime, LF SS-2007 / A la période								40	
Modification de régime, LF SS-2008 / A la période								-1 141	
Variation enregistrée dans les frais de personnels (2)	-1 141	786	-381	-786			-786		
Ecarts actualisés sur engagements	1 118	796		-1			1 903		
Ecarts actualisés / rendement des actifs	796	1		797			797		
Autres écarts actualisés								-4	
Variation des écarts actualisés non enregistrés (1)	1 914	787		5			2 696		
Modification de régime intervenue dans la période									
Autres									
Coût non encore comptabilisé (1)								0	
Autres éléments								0	
Autres variations								0	
Engagement au 31/12/2008	13 628	2 677	2 319	2 587	1 318		19 868		
Provisions comptabilisées	82	82			281		3 050		
Ecarts actualisés non enregistrés (1)	462	668					462		
Changements de régime restant à établir	359	359					668		
Changements de régime restant à établir au 01/01/2008								359	
Changements de régime restant à établir au 01/01/2008	16 321	2 736	2 537	1 599			23 243		

ANNEXE 35 COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX

En millions d'euros	2008			2007			Taux de couverture
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	
Opérations interbancaires							
Doutoux	187 112	-103 075	84 037	188 870	(109 762)	79 108	58%
Opération avec le client et crédit-bail	83 574	-60 561	23 013	79 984	(26 349)	53 635	33%
Doutoux	103 558	(80 820)	22 738	106 986	(83 413)	23 573	77%
Portefeuille titres et débiteurs divers	10	10		10		10	100%
Doutoux	10	10		10		10	100%
Doutoux	187 122	(103 075)	84 047	188 880	(109 762)	79 118	58%
Total des encours douteux	83 584	-60 871	22 716	79 994	(26 349)	53 645	
Doutoux	103 568	(80 820)	22 748	106 996	(83 413)	23 583	

ANNEXE 36 VENTILATION DES ENCOURS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

En millions d'euros	2008						TOTAL
	Établissements de crédit	Sociétés non financières	Particuliers	Administrations privées	Admi. publiques et Sécurité Sociale	Autres	
Opérations sur établissements de crédit	368 890	11 415	17 770	2	13 383	368 890	
Opérations sur clientèle et crédit-bail	1 363 415	297 787	1 856 022	1 770	2	3 550 379	
- Encours saisis	121 343	28 022	37 064	810		187 239	
- Créances douteuses totales							
- Créances douteuses non compromises							
- Dépêches Créances douteuses non compromises							
- Créances douteuses compromises							
- Créances douteuses compromises totales							
Opérations sur titres (1)		-74 051	-13 378	-278		-103 202	
- Créances sur titres à revenu fixe	354 278	203				354 481	
- Créances douteuses sur titres	9 800					9 800	
- Dépréciation créances douteuses sur titres	-169					-169	

(1) Hors prêts et emprunts de titres

En millions d'euros	2007						TOTAL
	Établissements de crédit	Sociétés non financières	Particuliers	Administrations privées	Admi. publiques et Sécurité Sociale	Autres	
Opérations sur établissements de crédit	824 392	1 291 894	1 728 633	1 780	17	15 949	824 392
Opérations sur clientèle et crédit-bail	1 100 550	317 052	1 728 633	17 880	17	15 949	3 371 425
- Encours saisis	110 050	44 488	33 847	241		244	188 870
- Créances douteuses totales							
- Créances douteuses non compromises							
- Dépêches Créances douteuses non compromises							
- Créances douteuses compromises							
- Créances douteuses compromises totales							
Opérations sur titres (1)		-68 985	-16 610	-151		-72	-109 762
- Créances sur titres à revenu fixe	8 361	234					8 595
- Créances douteuses sur titres							
- Dépréciation créances douteuses sur titres							

(1) Hors prêts et emprunts de titres

ANNEXE 37 DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	2008		2007	
	Autres	38	61 793	64 842
Dettes subordonnées à durée déterminée				
Dettes subordonnées à durée indéterminée				
Dépôts de garantie à caractère mutuel				
Dettes attachées		488	504	
Total		62 231	65 346	

ANNEXE 38 ÉVOLUTION DES DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	2007		2008	
	Émissions	Remboursements	Conversion	Autres
Dettes subordonnées à durée déterminée				
Titres subordonnés				
Emprunts subordonnés	64 842	6 009		61 793
Sous-total	64 842	(3 049)		61 793
Dettes subordonnées à durée indéterminée				
Titres subordonnés				
Emprunts subordonnés				
Total	64 842	(3 049)		61 793

ANNEXE 39 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros	2007	Augmentation	Diminution	Autres variations	2008
Fonds Régionaux de Solidarité	57 842		1 027		58 869
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	14 815		1 581		16 396
Total	72 657	2 608			74 265

ANNEXE 43 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	2008			2007		
	Couverture	Autres opérations	Total	Couverture	Autres opérations	Total
En milliers d'euros notionnel Juste valeur						
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Actifs financiers						
Opérations de gré à gré						
Accords de taux futurs	1 133 264		1 133 264	604 922		604 922 (4 563)
Swaps de taux			3 590			3 590 3 990 (1 077)
Autres contrats à terme						
Sous total	1 133 264	3 590	1 136 854	604 922	3 590	608 512 (4 670)
Contrats de change à terme						
Swaps cambistes						
- à recevoir						
- à lever						
Swaps financiers						
- à recevoir						
- à lever						
Autres contrats de change						
- à recevoir	15 610		15 610	25 772		25 772 (9 071)
- à lever	15 773		15 773	24 703		24 703 3 011
Sous total	31 383		31 383	50 475		50 475
Total opérations fermes	1 133 264	3 590	1 136 854	604 922	54 065	658 987 (4 670)
Opérations conditionnelles						
Opérations sur marchés organisés						
Options de taux						
- achetées						
- vendues						
Options de change						
- achetées						
- vendues						
Autres options						
- achetées						
- vendues						
Opérations de gré à gré						
Options de taux	486 969		486 969	496 174		496 174 6 300
- achetées						
- vendues	271 968		271 968	306 174		306 174 (8 940)
Options de change						
- achetées						
- vendues						
Autres options						
- achetées						
- vendues						
Sous total	758 936		758 936	802 348		802 348 5 460
Total opérations conditionnelles	758 936		758 936	802 348		802 348 5 460
Total instruments financiers et change à terme	1 892 200	34 973	1 927 173	1 407 270	54 065	1 461 335 7 941

Opérations rattachées aux opérations sur instruments financiers à terme dont les montants inscrits au bilan sont significatifs

Sous-total relatif à seule sur opération de swap pour un montant de 6,7 millions d'euros

Sous-total relatif à seule sur opération de refinancement pour un montant de 7 millions d'euros

ANNEXE 41 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers d'euros	2008	2007
Engagements de financement donnés		
Autres établissements de crédit	12 978	14 159
A la clientèle	175 034	208 506
- Couverture de crédits documentaires	14 900	15 119
- Autres couvertures de soldes courants	153 134	189 664
- Autres engagements	7 037	3 922
Total des engagements de financement donnés	188 012	222 646
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	3 006	
De la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	3 026	

ANNEXE 42 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers d'euros	2008	2007
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit		
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- autres garanties	224 336	194 444
D'ordre de la clientèle		
- cautions immobilières	2 802	3 111
- cautions administratives et fiscales	94 443	57 947
- autres cautions et avalis donnés	125 001	133 786
- autres garanties donnés		
Total des engagements de garantie donnés	224 336	194 444
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	1 536 915	1 196 280

ANNEXE 44 CLASSIFICATION PAR PORTEFEUILLE

	2008			2007		
	Micro couverture	Position couverte isolée	Total	Micro couverture	Position couverte isolée	Total
En milliers d'euros						
Opérations fermes						
Accords de taux futurs	295 264	838 000	1 133 264	274 922	330 000	604 922
Swaps de taux						
Swaps de taux et de devises			3 590			3 590
Autres contrats à terme	295 264	838 000	1 136 854	274 922	330 000	608 512
Sous total	295 264	838 000	1 136 854	274 922	330 000	608 512
Opérations conditionnelles						
Options de taux achetées	111 968	375 000	486 968	91 174	405 000	496 174
Options de taux vendues	71 968	200 000	271 968	76 174	230 000	306 174
Sous total	183 936	575 000	758 936	167 348	635 000	802 348
Total	479 200	1 413 000	1 892 200	442 270	965 000	1 410 860

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Banque Populaire du Nord - S.A.C.C.V.
Siège social : 847, avenue de la République - 59700 Marcq-en-Baroeul
Capital social : 135 125 040 €

ANNEXE 55 RÉSULTAT SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En milliers d'euros	2008		2007		Total
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations et incorporelles	Titres d'investissement et incorporelles	
Dotations	(7)	(169)	(176)	(411)	(603)
Reprises de dotations	99		99	16	115
Moins-values de cession	(49)		(363)	(143)	(512)
Plus-values de cession			79	518	597
Total	41	(149)	(363)	(499)	(450)

ANNEXE 56 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2008	2007
Condamnations et indemnités diverses	(210)	(74)
Subvention Crédit Maritime versée par BFRP		7 086
Ecart de change sur exercices antérieurs		(43)
Soldes divers suspendus sur exercices antérieurs	(66)	100
Cessions créances < 1500	1	32
Divers	22	(32)
Smilex	(889)	
Retenue O complémentaires à compagnie d'assurance	(735)	
Contrôle fiscal années 2005-2006	(643)	
Plus-values latentes sur opérations suite dépréciation TVA 2008		(593)
Reprise contrôle fiscal 2004		210
Total	(1 740)	6 386

ANNEXE 57 DÉTAIL DE L'IMPÔT

En milliers d'euros	Base	Taux imposition	Impôt
Impôt afférent au résultat courant :			
Taux courant	15 339	33,33 %	5 113
Contribution sociale		3,30 %	138
Impôt afférent au résultat exceptionnel			
Taux courant	(2 193)	33,33 %	(730)
Contribution sociale		3,30 %	(69)
Crédits d'impôt :			
Crédit d'impôt Médecin			(65)
Crédit d'impôt Famille			(115)
Crédit d'impôt Argenteuil			(65)
Redressements fiscaux			785
Variation d'impôt différé			531
Total			5 586

ANNEXE 58 SITUATION FISCALE LATENTE

En milliers d'euros	Ouverture	Dotation	Reprise	Autres mouvements	Closure
Base des allègements futurs d'impôt (I.D.A.)					
Provisions pour retraites	18 617		(1 327)		17 290
Participation des salariés	263	200	(224)		199
Plus-values latentes sur OPCVM	2 332	308	(449)		2 271
CFC 2002-03 actualisation	4 051	672	(1 477)		3 246
Prêt à taux zéro	(263)	988	(324)		401
Contribution sociale de solidarité	443	500	(448)		500
Contrôle URSAF - part contestée -	193				193
TVA Déduction	593		(334)		259
Compte Epargne Temps	2 365				2 365
Charge à payer CANS	17		(17)		
Intérêts courus sur échec (CNE) profits	135		(8)		127
Provision Epargne Logement	4 726		(1 463)		3 263
Divers	20		(3)		17
Total	35 512	2 748	(6 109)		32 151
Base des paiements futurs d'impôt (I.D.P.)					
CFC 2002-10 Médecin par composants	(1 983)				(983)
Reserve éventuelle crédit-bail	(15 990)				(15 990)
Total	(17 973)			1 518	(16 455)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Populaire du Nord S.A.C.C.V., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
 - la vérification spécifique prévue par la loi.
- Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la Banque Populaire du Nord et la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel de la Région Nord constituent des entités liées et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à leurs activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions.

- La Banque Populaire du Nord détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes 4.2 et 6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus et avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues.

- Comme détaillé dans la note 5.2 de l'annexe, la Banque Populaire du Nord procède à des estimations comptables significatives portant sur l'évaluation des engagements comptabilisés au titre des retraites et autres engagements sociaux à long terme. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié que ces estimations s'appuient sur des méthodes documentées et mises en oeuvre par des actuaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense et Villeneuve d'Ascq, le 7 mai 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

aCéa



Rémy Tabuteau
Associé



Christian Chounavelle
Associé